



Groupe de Prévention contre le Décrochage Scolaire G.P.D.S.

Le groupe de prévention contre le décrochage scolaire est un outil de **repérage** et de **prévention** fondamental, car il se situe en amont de toutes les autres actions, au sein même des établissements scolaires.

| | |
|------------------|---|
| Objectifs | <p>Repérer, recenser, accueillir les élèves démotivés, absentéistes en potentiel risque de sortie prématurée et sans qualification</p> <p>Re scolariser les élèves ayant quitté le système scolaire depuis moins d'un an et désireux de revenir en formation initiale sans utiliser la procédure « Retour en Formation Initiale » après un an de rupture et plus (cf. circulaire rectoriale RL/PB/N° 164 du 2 mai 2005).</p> <p>Faciliter l'intégration des élèves arrivant des établissements</p> <p>Sensibiliser les élèves aux questions liées à l'emploi</p> <p>Intégrer à l'enseignement la connaissance de l'environnement socio-économique</p> |
| Public | <p>Tous les élèves de l'établissement. En particulier ceux qui terminent un cycle d'études et ceux qui rencontrent des difficultés d'adaptation scolaire ou d'insertion professionnelle.</p> |
| Modalités | <p>Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires à la re médiation des difficultés repérées</p> <p>Connaître et suivre le devenir scolaire ou professionnel des élèves récemment sortis</p> |
| Procédure | <p>Le chef d'établissement est responsable de la mise en œuvre des actions de sensibilisation des équipes éducatives sur la mission d'insertion de l'établissement.</p> <p>Il met en place un groupe d'appui (GPDS), de composition variable selon les caractéristiques de l'établissement, il rassemble notamment des professeurs, CPE, le Psy En, assistante sociale, infirmière, référent décrocheur ou le coordonnateur MLDS quand c'est possible.</p> <p>Une personne de l'établissement peut être désignée par le chef d'établissement pour faciliter le fonctionnement du dispositif.</p> |

| | |
|--------------------------------------|--|
| <p>Organisation</p> | <p>Les actions et les objectifs sont à différencier selon qu'il s'agit :</p> <p>De l'ensemble des élèves : Lutte contre le décrochage Aide à l'élaboration de projets scolaires et professionnels</p> <p>Des élèves des classes terminales des cycles d'études : Accompagnement à la sortie de l'établissement Suivi, connaissance du devenir scolaire ou professionnel des élèves sortis.</p> <p>Des élèves rencontrant des difficultés d'adaptation scolaire : Mise en œuvre d'actions de re médiation</p> <p>En cas de sorties : Le GPDS est le cadre privilégié du recensement des sortants de l'établissement. Quand un jeune quitte l'établissement, il doit bénéficier d'un entretien de situation. Toute sortie avec ou sans solution doit être signalée par courriel au moyen d'une fiche de signalement</p> <ul style="list-style-type: none"> - au directeur académique des services départementaux de l'Education nationale - au directeur du C.I.O du secteur - au coordonnateur départemental MLDS(voir modèle à la fin du dossier technique). <p>Le recensement des sortants en fin d'année sans solution est un moyen efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la mise en œuvre des entretiens de situation, - le suivi et l'accompagnement des jeunes sans solution par les personnels de la MLDS, - la prise en charge dans le cadre des actions spécifiques de la MLDS |
| <p>Durée</p> | <p>Les actions de préparation à l'insertion, axe fort du projet d'établissement, s'inscrivent dans la durée de l'année scolaire et du cursus des élèves.</p> |
| <p>Exemples d'indicateurs</p> | <p>Nombre d'élèves repérés Nombre d'élèves suivis Nombre d'élèves sortants sans solution. ...etc. ...</p> |